



Pour une mise en œuvre de la co-intervention avec le Français dans les diplômes du secteur des Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées

Éléments imprescriptibles, points de vigilance et clés pour décoder les référentiels d'activités professionnelles et le programme de français.

Au sein de la co-intervention, chaque discipline conserve son identité et ses spécificités : c'est bien la complémentarité des approches pédagogiques qui renforcera les apprentissages.

1. Éléments imprescriptibles

■ **Texte de référence** : BOEN n° 12 du 21 - 03- 2019 NOR MENE 1901947A

AVANT LA SEQUENCE

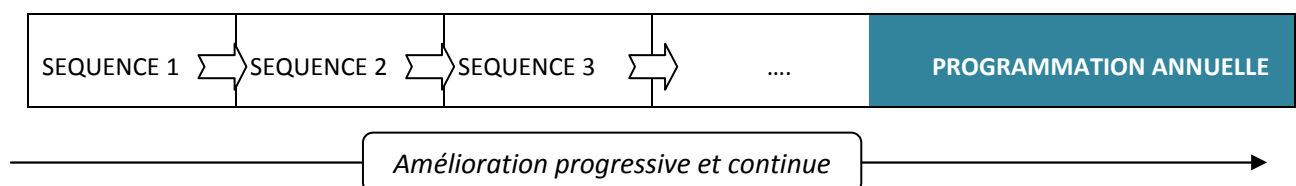
- Croiser le référentiel d'activités professionnelles et le programme de français.
- **Repérer et construire une situation professionnelle à partir du Référentiel d'activités Professionnelles** permettant de faire converger le programme de français et le référentiel de certification.
- Cibler les compétences et connaissances en français ainsi que les compétences et les savoirs associés mobilisables en enseignement professionnel lors de la réalisation de tâches/activités constitutives de la situation visée.
- Fixer des objectifs pédagogiques à atteindre pour chacun des enseignements.
- Décliner les objectifs en activités d'apprentissage.
- Fixer les modalités d'organisation au sein de chaque séance et déterminer le rôle de chacun

DURANT LES SEANCES

- Les deux enseignants interviennent en même temps et au sein d'un même espace.
- **Dans les différentes phases de la séance, un rôle est assigné à chacun - en fonction de sa qualité d'expert en français ou en enseignement professionnel.**
- Les enseignants s'attachent à expliciter aux élèves les objectifs au seuil de la séance.
- Ils veillent à la mise en activité réelle, effective de tous les élèves.

APRES LA SEQUENCE

Les enseignants veillent à porter une analyse critique sur chaque séquence réalisée, s'attachent à faire un bilan inventoriant les atouts et les axes de progrès de façon à inscrire leurs pratiques dans une démarche d'amélioration continue, au fil des séquences.



2. Points de vigilance

- **Une entrée par la compétence** plutôt que par le RAP peut induire des choix pédagogiques non conformes aux attendus institutionnels : c'est en effet prendre le risque de sélectionner des compétences sorties du contexte professionnel dans lequel elles s'exercent. En d'autres termes, il ne faut pas confondre RAP et référentiel de certification.
- **Une entrée par le thème** risque de diluer les compétences dans des généralités.
- **Les contenus en français doivent répondre à un niveau d'exigence élevé**, comparable à celui des séquences traitées en français et ce, en vue de préparer les élèves à l'épreuve certificative.
- **Temporalité** : les référentiels des diplômes sont construits sur le cycle de formation (2 ou 3 ans) tandis que le programme de français en Baccalauréat professionnel suit une progression annuelle : on ne peut y déroger.
- **Une même terminologie** ne recouvre pas nécessairement un même concept ou un sens en tout point identique dans les domaines généraux et professionnels Il conviendra de lever ces écarts sémantiques et de se les expliciter mutuellement.
- Plus largement, il est indispensable de **se faire expliquer la philosophie, les finalités d'une discipline** au moment de la lecture croisée des programme et RAP.

3. Clés pour décoder les référentiels et le programme de français

Clés de lecture d'un référentiel d'un diplôme professionnel

Processus

L'élaboration des diplômes professionnels repose sur une procédure de concertation entre les représentants des branches professionnelles dans le cadre des CPC (Commission Professionnelles Consultatives).

Architecture des diplômes professionnels

Les diplômes professionnels de l'Éducation nationale décrivent les compétences professionnelles et transversales, ainsi que les savoirs et connaissances qui leur sont associés. Ils respectent une même architecture comprenant :

- **Le référentiel des activités professionnelles : RAP**

Le référentiel des activités professionnelles (RAP) constitue la base du diplôme professionnel. Il décrit les **activités et les tâches exercées par le titulaire du diplôme**, précise leurs conditions de réalisation et les résultats attendus dans les milieux professionnels où elles s'exercent.

Le RAP est élaboré essentiellement à partir des besoins identifiés par les branches professionnelles.

- **Le référentiel de compétences/ référentiel de certification**

À partir de l'analyse des activités professionnelles, le référentiel de compétences décrit les **compétences professionnelles et leurs savoirs associés que le candidat doit maîtriser en fin de cursus pour se voir délivrer le diplôme**. Pour chaque compétence, il précise les performances attendues ainsi que les données ou les conditions de réalisation nécessaires à leur mise en œuvre.

Les compétences mentionnées dans le référentiel de certification sont identifiées à partir des activités décrites dans le RAP. Elles correspondent à des savoir-faire. Les savoirs associés (ou connaissances) sont nécessairement liés aux compétences professionnelles, donc abordés dans le cadre de la mobilisation de ces compétences.

- **Le référentiel d'évaluation : règlement d'examen, définition d'épreuves**

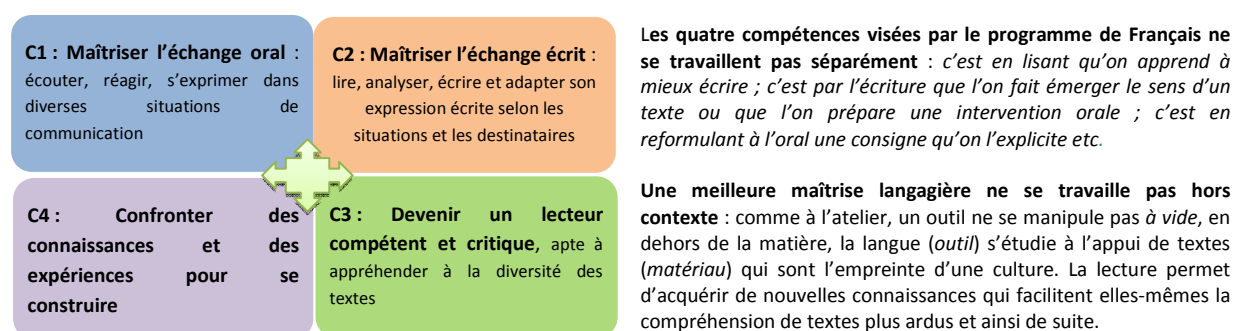
En complément des référentiels d'activités et de compétences, le référentiel d'évaluation définit les **critères et les modalités d'évaluation des compétences générales et professionnelles visées**.

Clés de lecture du programme de français à l'attention des non spécialistes

Préambule : L'enseignement du français dans les classes préparant au Baccalauréat professionnel et au CAP s'inscrit dans la continuité des objectifs du collège : la maîtrise de l'expression orale et écrite, le développement des aptitudes à la lecture et à l'interprétation, l'acquisition d'une culture, la construction du jugement qui concourent à **l'épanouissement d'une personnalité ouverte à autrui et au monde**.

Ainsi, l'enseignement du français ne se limite pas à l'acquisition du « savoir lire » et du « savoir écrire » : c'est bien en nourrissant la « bibliothèque intérieure » des élèves par la lecture de textes littéraires notamment, qu'il est possible d'élargir leur horizon culturel, de transmettre et faire vivre des valeurs humanistes, de lutter contre des préjugés et des stéréotypes, l'ensemble visant la **formation de l'esprit critique**. Dans cette perspective, l'apprentissage de **l'argumentation est primordial sur les trois années du cycle BAC PRO**.

⇒ **Construire des compétences** :



⇒ **Acquérir des connaissances** :

EN BAC PRO ⇒ **Programme annuel**

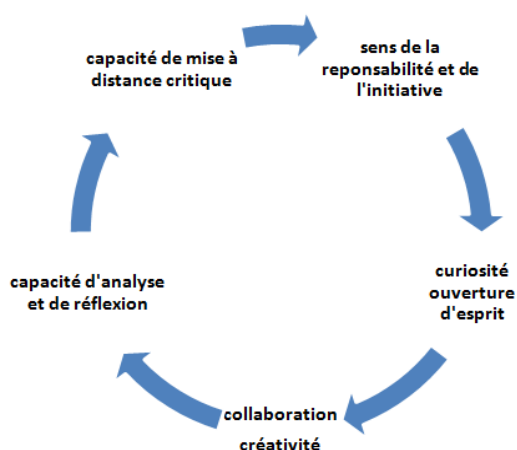
Les contenus du programme évoluent de la Seconde à la Terminale et s'articulent autour d'**objets d'étude obligatoires** (Ex : *Devenir soi : écritures autobiographiques...*) qui permettent d'explorer les notions à faire acquérir et les expériences culturelles à faire vivre dont l'étude de 5 œuvres littéraires obligatoirement.

EN CAP ⇒ **Programme de cycle**

Les contenus du programme s'articulent autour d'**objets d'étude obligatoires** (Ex : *Se dire, s'affirmer, s'émanciper...*) qui permettent d'explorer les notions à acquérir et les expériences culturelles à faire vivre dont l'étude de 2 œuvres littéraires obligatoirement.

Le nourrissage culturel par la lecture de textes est fondamental pour alimenter et faire fonctionner la machine intellectuelle. A défaut, les élèves sont en peine pour écrire.

⇒ **Développer des attitudes visant à conforter** :



Dans le cadre de la co-intervention, il conviendra donc de réfléchir aux situations d'apprentissage et aux démarches pédagogiques permettant de développer chez les élèves ces attitudes.

4. Foire Aux Questions

La co-intervention doit-elle faire l'objet d'une évaluation des acquis des élèves ?

La co-intervention contribue à développer des connaissances et des compétences disciplinaires au sein d'un espace commun. Toute séance de co-intervention s'inscrit dans les enseignements des deux disciplines impliquées : l'évaluation pourra donc être menée par discipline, soit pendant les heures d'enseignement disciplinaire, soit pendant les heures de co-intervention, en veillant à ce que les compétences évaluées restent disciplinaires **en référence au programme d'enseignement et au référentiel d'activités professionnelles.**

En cas d'absence de l'un des deux professeurs, que devient le cours de co-intervention ?

La co-intervention est une modalité pédagogique de mise en œuvre d'un référentiel et d'un programme dans laquelle deux enseignants interviennent ensemble dans une même salle (ou un même lieu) et au même moment. Dans cette définition, la co-intervention suppose nécessairement un co-enseignement, c'est-à-dire un projet d'enseignement élaboré en commun. Lorsqu'un enseignant est absent, la co-intervention n'est donc pas possible à mettre en œuvre.

Dans le cadre d'une séance de co-intervention, chaque professeur peut-il prendre en charge une moitié de classe dans deux salles distinctes ?

Non. Voir définition rappelée lors de la question précédente. En revanche, les deux enseignants peuvent être amenés à prendre en charge des groupes différenciés au sein de la classe.

La co-intervention fait-elle l'objet d'une « ligne » dans le bulletin, d'une appréciation ?

Le bulletin scolaire suit la tenue du conseil de classe (Article R421-51 du Code de l'Éducation) qui examine toutes les questions pédagogiques intéressant le suivi des acquis des élèves et la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves et de l'évaluation progressive de leurs acquis, en cohérence avec le volet pédagogique du projet d'établissement ». S'agissant d'une modalité d'enseignement obligatoire, toute appréciation trouve sa place dans chacune des deux rubriques du bulletin scolaire dévolues aux enseignements impliqués: celle-ci pourra préciser l'implication de l'élève dans le travail, les progrès réalisés ou au contraire les difficultés particulières et les adaptations proposées par les enseignants pour y remédier. En revanche, on ne crée pas de « ligne » dans le bulletin spécifique à la co-intervention.

Comment mettre en œuvre la co-intervention sur le plateau technique lorsque la capacité d'accueil est insuffisante sur ce dernier ? Plus généralement, quels espaces doivent-être utilisés (salle ordinaire, atelier, salle informatique, autre) ? Si la co-intervention a lieu en atelier, que doit savoir le professeur d'enseignement général des règles d'hygiène et de sécurité ?

En fonction du projet de collaboration entre les deux enseignants, ces derniers déterminent et soumettent au chef d'établissement une proposition pédagogique qui précise l'espace le plus approprié pour donner du sens aux séances de co-intervention. Il est rappelé que la co-intervention n'est pas le lieu pour travailler un geste professionnel ou faire acquérir une technicité. En revanche, la co-intervention étant guidée par une situation professionnelle problématisée, il peut être pertinent que certaines séances se déroulent au plus près des plateaux techniques (salle de projet, laboratoire, en atelier, sur un site extérieur si nécessaire, ...). Le professeur d'enseignement général devra donc, au même titre que les élèves, être informé des règles de sécurité à respecter sur un plateau technique.

5. Ressources bibliographiques pour LIRE LE METIER



Par exemple :

Lire les métiers de l'esthétique et de la coiffure

- *La Tresse*, roman de Laetitia COLOMBANI
- *Le Parfum*, roman de Patric SUSKIND
- *Le Corps des autres*, enquête d'Ivan JABLONKA
- *La Chevelure*, poème de Charles BAUDELAIRE
- *La Chevelure*, nouvelle de Guy de MAUPASSANT

Lire les métiers des services et des soins à la personne

- *Oscar et la dame en rose* d'E.E SCHMITT
- *La Psychanalyse des contes de fées* de Bruno BETTELHEIM (extraits)
- les romans d'apprentissage d'une manière générale

Sur le troisième âge :

- *Les Oubliés du dimanche*, roman de Valérie PERRIN
- *Chroniques d'une formatrice en gérontologie* de Nicole LAIREZ SOSLEWICZ
- *Mamie Denis : évadée de la maison de retraite* de Christophe NGALLE EDIMO
- *Les Glycines* (portraits de résidents d'Ehpad)
- *Enquête aux volets bleus* de Kate OLIVER
- *Maman, est-ce que ta chambre te plait ?* de William REJAULT et Christelle BERTRAND
- *Le bal des iguanes* de Brice TARVEL
- *La Tête en l'air* de Paco ROCA
- *L'Amour n'a pas d'âge* de Thibaut LAMBERT
- *Thérèse Clerc, Antigone aux cheveux blancs* de Danielle MICHEL CHICH
- *Hereux qui, comme Agathe ..* de Magali DEA FESCHOTTE
- *Nous vieillirons ensemble* de Camille DE PERETTI
- *Les Flagrants délires* d'Hendrik GROEN

- *L'Enfant en miettes* de Pierre VERDIER
- *Serial social : confessions d'une assistante sociale* d'Elise VIVIAND

Et bien d'autres encore...